N° 39. Lundi 14 et Mardi 15 Février 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le 14 février*.

On sait que M. le professeur Blume s'occupe de la publication de deux volumineux ouvrages sur *la Flore des Colonies Néerlandaises.* Aujourd'hui, le *Handelsblad* nous apprend que S. M. le roi Guillaume-Frédéric, comte de Nassau, a daigné souscrire pour 25 exemplaires de ces ouvrages et jusqu'à concurrence de 17,450 florins. Ce généreux encouragement assure l'achèvement des longs et savans travaux de l'auteur. Sa Majesté, à ce qu'on assure, a l'intention de faire présent de ces exemplaires aux Universités et aux Sociétés savantes, tant du pays qu'à l'étranger, qui ne possèdent pas encore ces deux ouvrages.

— Nous voyons dans l'*Utrechtsche Courant* que S. M. le roi de Prusse a fait remettre, par l'intermédiaire de son envoyé à La Haye, la grande médaille d'or frappée à l'occasion de son inauguration, à M. le baron Van Derfelden van Hinderstein à Utrecht, qui lui a fait hommage d'un exemplaire de sa carte générale des Indes-Néerlandaises.

— L'auteur et l'éditeur de l'Appel en vers adressé aux habitans de La Haye en faveur des pauvres de cette résidence, dont nous avons parlé, entr'autres, dans notre numéro du 22 janvier, dernier, témoignent, aujourd'hui, leur reconnaissance, par la voie du *Dagblad van 's Gravenhage*, de ce que l'édition de cette brochure, tirée à mille exemplaires, est presque épuisée.

Cette bonne œuvre à laquelle M. Schinkel a si généreusement participé, a produit jusqu'à présent la somme de 737 fl. 55 cts. versée entre les mains de M. J. G. H. van Tets, président de la commission centrale des établissemens de charité, qui en accuse réception aujourd'hui par la voie du *Dagblad*.

— On mande de Goes que, ces jours derniers, le village de Houtenisse a été le théâtre d'un grand crime dont on n'est pas encore parvenu à découvrir l'auteur. Une jeune servante, douée d'une rare beauté, alla, vers le soir, donner un pas de conduite à une de ses camarades qui était venue la voir à la ferme de son maître. On ne s'inquiéta pas d'abord de son retard à revenir au logis; mais, le lendemain au point du jour, on se mit en quête et l'on ne tarda pas à découvrir le cadavre de la jeune fille, gisant dans un fossé, à une petite distance de la ferme. Le cadavre portait des traces d'une lutte acharnée. On attribue ce crime à la jalousie ou à la vengeance d'un amant dédaigné de la jeune fille qui avait beaucoup de soupirans. La justice informe avec la plus grande activité.

— **Le patron T. Krul, du bateau lamaneur n° 8 de Terschelling, a trouvé, à la hauteur du Vlie et à 3 ou 4 milles de la côte, un tableau de navire portant, en lettres dorées en relief, *Concordia,* sur fond noir liséré de blanc.**

Le *Staats-Courant* publie la liste suivante des brevets levés depuis sa nomenclature du 10 janvier dernier :

Un brevet, du 5 août 1841, pour le terme de 5 ans, accordé à P. Carpmeal de Londres, ayant élu domicile chez M. A. Ferrier consul de la Grande-Bretagne à Rotterdam, pour l'importation de perfectionnemens aux machines servant à enfoncer les pilotis.

Un brevet, du 11 décembre 1841, pour 10 ans, délivré à M. M. H. Ritchie de Londres, ayant élu domicile comme ci-dessus, pour l'importation de perfectionnemens au mode de conserver les substances du règne animal et du règne végétal ainsi que les liquides.

Un brevet, du 11 décembre 1841, pour 10 ans, accordé à M. N. Croll, de Londres, ayant élu domicile comme ci-dessus, pour l'importation d'une manière de faire le gaz, de le purifier et d'augmenter sa force d'éclairage.

Un brevet, du 11 décembre 1841, pour 10 ans, accordé à M. F. ...on, de Bruxelles, ayant élu domicile chez M. E. C. Uhlenbeck à Amsterdam, pour l'importation d'une nouvelle manière pour améliorer la qualité du noir animal, etc.

Un brevet, du 2 janvier 1842, pour cinq ans, à partir du 29 novembre 1838, accordé à M. Letestu de Paris, ayant élu domicile chez M. E. A. van Wely à La Haye, pour l'importation de plusieurs améliorations à la construction des pompes.

Un brevet, du 2 janvier 1842, pour 10 ans, accordé à M. N. Newton de Londres, ayant élu domicile chez M. C. C. Uhlenbeck à Amsterdam, pour l'importation de certains perfectionnemens, aux machines mues par la vapeur ou par un autre moteur, et qui peuvent servir à aspirer l'eau.

En attendant les manifestations de l'opinion protestante en Allemagne, au sujet de l'évêché anglo-prussien, à Jérusalem, le protestantisme français s'en est déjà ému et ne dissimule ni sa désapprobation ni les conséquences qu'il croit devoir résulter de ce qu'il appelle « une contrefaçon de l'Eglise grecque. » Voici comment s'exprime le *Semeur*, journal protestant publié à Paris, à l'occasion de l'article de la *Revue des Deux-Mondes*, reproduit dans notre n° du 11 de ce mois :

De l'avenir qu'on voudrait faire au protestantisme continental.

On commence à comprendre en France le sens de ce qui se passe en ce moment en Angleterre : « Le protestantisme se transforme et se concentre, dit la *Revue des Deux-Mondes*, à propos de l'évêché anglo-prussien fondé à Jérusalem. Autrefois, il avait pour principe l'indépendance mutuelle des églises de tout chef commun; aujourd'hui il gravite peu à peu vers un centre unique. »

C'est là, en effet, l'ambition de l'Eglise anglicane, d'une part, et la tendance du roi de Prusse, de l'autre. Il peut être injuste d'en accuser le protestantisme en masse; il ne l'est pas de constater des faits qui se passent au grand jour et qu'on proclame, bien loin qu'on les dissimule.

La *Revue des Deux-Mondes*, dans un dessein qui n'est pas le nôtre, a parfaitement caractérisé les deux pouvoirs dont l'alliance a pour but la transformation du protestantisme. C'est du point de vue de l'histoire qu'elle apprécie l'Eglise anglicane :

Son jugement s'accorde tout-à-fait avec l'opinion de M. Guizot que nous avons eu occasion, l'autre jour, de rappeler. Nous ne nous plaignons pas de ce que les Eglises de la Réforme ont étendu long-temps le manteau de la charité sur l'établissement anglican; mais le silence n'est plus permis, il serait coupable, dans les circonstances graves où nous nous trouvons et où il importe au monde protestant de le bien connaître. Il nous sera d'autant plus facile de parler que nous n'avons garde de confondre les simples croyans avec la hiérarchie.

Si l'Eglise anglicane entre dans l'alliance qui se forme au nom d'un passé qu'elle voudrait raffermir et prolonger, c'est surtout, selon la *Revue des Deux-Mondes*, en vue de l'avenir politique qu'elle poursuit avec une rare sagacité, que la Prusse y entre. Il ne lui suffit pas, pour le réaliser, de concentrer autour d'elle tous les élémens de la patrie allemande; elle rêve une confédération plus vaste qui repose, non plus seulement sur la base solide des nationalités, mais sur la fiction de croyances communes; et c'est pour cela qu'elle fait, ainsi qu'on l'a dit, l'union des religions comme elle a fait l'union des douanes. Ce plan a eu ses phases successives; la *Revue* rappelle comment il s'est peu-à-peu déroulé :

La *Revue des Deux-Mondes*, dans ses prévisions, n'oublie qu'une chose, c'est que le principe qui a produit la réforme n'est pas mort, et qu'il pourrait bien, sortant tout à coup de son assoupissement, se jeter dans la mêlée et s'attaquer à la fois aux deux adversaires.

Qu'est-ce après tout que cette alliance qui se conclut à Londres, sinon l'alliance renouvelée entre la hiérarchie et l'Empire? Cantorbéry, pour se consoler de ses pertes, aspire à s'élever comme Byzance; et en même temps qu'il se trouve, comme au quatrième siècle, un évêque qui pense qu'il lui sied aussi bien qu'au successeur de Pierre de traiter avec les rois, il se trouve, aujourd'hui comme alors, un roi disposé à favoriser ces prétentions, parce qu'il croit à la fois la religion et sa dignité intéressées à l'agrandissement d'un siége qu'il espère rendre assez puissant pour pouvoir l'opposer au siége de Rome. Etrange situation que celle-là! Elle est telle qu'un prince dont on honore à bon droit le caractère et la sincérité, doit avoir peine à reconnaître s'il met sa politique au service de sa piété, ou sa piété au service de sa politique.

Mais, quoi qu'il en soit, le protestantisme est étranger à tout cela. Il n'a pas donné sa procuration au roi de Prusse, et nous espérons bien qu'il ne la lui donnera jamais : il ne pourrait le faire qu'en cessant d'être. S'il se soumettait aux prétentions anglicanes, s'il aidait à constituer une hiérarchie assez puissante pour effrayer Rome, nous pourrions revoir peut être quelque chose d'assez semblable aux anciennes querelles de l'Eglise latine et de l'Eglise grecque pour se disputer le pouvoir; mais alors ce ne serait plus un principe combattant un principe contraire; ce serait simplement une collision entre deux intérêts de même sorte, une papauté aux prises avec une autre papauté.

L'archevêque de Cantorbéry ne s'en cache pas : il s'agit pour lui d'amener « une unité essentielle de discipline aussi bien que »de doctrine entre l'Eglise anglicane et les Eglises protestantes »de l'Europe dont la constitution est moins parfaite que la »sienne; mais, ajoute-t-il, NON PAR LE CHEMIN DE ROME (*not by the »way of Rome*) », ce qui ne signifie absolument rien si cela ne signifie pas : *Par le chemin de Cantorbéry*. Et comme si ce n'était pas assez pour le chef d'une Eglise minée par l'hérésie que de jeter ce défi au protestantisme, nouveau Michel Cerularius, le prélat choisit l'heure de ses périls pour tenter de soumettre les patriarches de l'Orient à sa juridiction (1).

Pourquoi ne dirions-nous pas qu'en Europe on convoite l'héritage de Calvin aussi bien que celui de Luther? Il y a déjà deux ans qu'on nous demandait s'il serait possible de faire gouverner ecclésiastiquement le protestantisme français par des évêques, et de le rattacher, non-seulement de principe et de confession, mais *de fait,* disait on, à l'Eglise apostolique visible, en faisant donner l'ordination à ses candidats au saint ministère par un évêque anglican. C'est ce plan, entamé par divers bouts et poursuivi avec persévérance, que nous dénonçons aujourd'hui. Quoique nous ne pensions pas qu'on ait gagné jusqu'ici en ce pays un seul pouce de terrain, on va si vite en affaire ailleurs que ce serait une faute de ne pas donner dès à présent l'éveil.

Quel sera le sort de cette contrefaçon de l'Eglise grecque? Il est impossible de le prévoir; mais ce que nous osons affirmer c'est que si un avortement n'en préserve pas l'Europe, et tout d'abord l'Allemagne, on ne tardera pas à revoir à l'œuvre le principe en vertu duquel la réforme s'est accomplie. Les Eglises qui en sont nées se sont faites peu à peu à l'abaissement; elles se complaisent dans la servitude : peut-être est-il besoin d'un si grand outrage pour les faire sortir de leur repos. Nous voudrions pouvoir compter plus sur les hommes que sur les événemens; mais l'étude de l'histoire nous a appris que c'est à l'aide des ébranlemens profonds que l'esprit humain progresse. Les Eglises comme les peuples ne jouissent d'une pure et vivifiante atmosphère qu'après que l'air a été renouvelé par les tempêtes.

---

(1) Après avoir essayé de soumettre les patriarches d'Antioche et d'Alexandrie à sa domination, Michel Cerularius, patriarche de Constantinople, prit le titre de *patriarche œcuménique* ou *universel*, et recommença, en 1053, la dispute, interrompue pendant plusieurs siècles, entre les Grecs et les Latins.

Nous lisons, entr'autres, les passages suivans dans le *Staats-Courant,* à propos de la célébration de la fête de St.-Nicolas à Albany :

« L'été dernier, M. John Romain Brodhead, qui occupe une place importante dans l'état de New-York, a visité les Pays-Bas, chargé de la mission spéciale d'y faire des recherches historiques sur l'établissement des Néerlandais aux bords de la rivière d'Hudson et sur les aventures de la colonie, dite la Nouvelle Néerlande, fondée par eux sur ces rivages. Ce citoyen si zélé de l'Amérique du Nord est resté long-temps à La Haye, où on lui a donné accès aux archives de l'état. Là, il a réussi, au-delà de tout espoir, à atteindre le but de sa mission, grâce à l'empressement éclairé des conservateurs de ce riche trésor de documens, M. l'archiviste de Jonge et M. de Zwaan, commis-maître des chartes. Il y a trouvé et examiné des pièces politiques remarquables, des lettres, des cartes et d'autres papiers concernant l'histoire de la Nouvelle-Néerlande. Il en a été pris des extraits et des copies qui remplissent plus de 4,000 pages *in folio*. Ces extraits et ces copies seront déposés dans les archives de l'état de New-York, et y fourniront aux personnes qui s'occupent d'Histoire, une riche source d'annales sur les premiers temps de leur patrie. M. Brodhead, en outre, sachant bien que la plupart des colons qui, au commencement, se sont rendus à la Nouvelle Néerlande, étaient originaires d'Amsterdam, a étendu ses recherches aux archives municipales et religieuses et y a découvert également des documens précieux. En un mot, on s'est aperçu à cette occasion que la brochure de M. Lambrechtson van Ritthem sur la Nouvelle-Néerlande, quel que soit son mérite sous d'autres rapports, est loin de contenir tout ce qui est digne de remarque sur l'établissement de nos ancêtres dans l'Amérique du Nord. A New-York même, on a applaudi hautement au résultat de la mission de M. Brodhead. Le gouverneur de cet état de l'Amérique Septentrionale, M. W. H. Seward, par une lettre du 25 novembre 1841, a loué en termes très-expressifs, « la libéralité éclairée et l'obligeance du gouvernement des Pays-Bas qui ont facilité la tâche de M. Brodhead. » Cette lettre contient, entr'autres, le passage suivant : « Le peuple de New-York trouvera, dans ce qui a eu lieu à cet égard, de nouveaux motifs pour respecter et admirer une nation pour laquelle il nourrit déjà tant de sympathie, et résultant d'une affinité de famille et d'une longue série non interrompue de relations amicales. »

» Quant à la célébration de la fête de St.-Nicolas à Albany, qui a eu lieu le 6 décembre 1841, le même esprit que précédemment y a présidé. La salle du Congrès, où les convives se sont réunis, était décorée de draperies aux couleurs d'orange, et, sur les parois, dans des médaillons, on lisait plusieurs inscriptions portant en hollandais : *Oranje Boven!* La table offrait une abondance de mets et de friandises qu'on regarde dans l'Amérique Septentrionale comme étant de véritable origine hollandaise, mais que, nous devons l'avouer, nous ne voyons plus que rarement sur nos propres tables. Au dessert, tous les convives s'empressèrent de fumer une pipe de façon hollandaise.

» Dans tous les toasts, on a fait mention de S. M. Guillaume II, le roi actuel des Pays-Bas, né le jour même de la fête qui se célébrait. M. S. van Vechten a particulièrement fait ressortir cette heureuse coïncidence, et M. Gilles Fonda Yates porta, à notre souverain vénéré un toast, en langue hollandaise, dont voici la teneur :

« *Le 6 décembre.* Nous, les descendans de l'ancienne Néerlande, citoyens libres des Etats-Unis d'Amérique, rassemblés aujourd'hui pour célébrer la fête nationale de St.-Nicolas, nous célébrons en même temps l'anniversaire de naissance de Guillaume II, soldat et homme d'état, digne représentant des antiques libertés bataves, l'ami de son peuple, l'exemple des souverains; nous lui souhaitons, à lui et à sa postérité, une longue suite de *bénédictions,* et à nos frères néerlandais de l'antique mère-patrie, une *prospérité inaltérable!* Après ce toast, on chanta un couplet de l'air national de Tollens

» M. Van Rensselaar porta un toast à Sa Majesté la reine des Pays-Bas et à sa royale progéniture.

» Parmi les autres toasts, nous remarquons ceux qui suivent :

» M. H. H. van Dyck : « Les traits du caractère hollandais : la droiture, l'industrie et la modération qui brillent si heureusement dans la vie de nos ancêtres. Puissent leurs descendans, en honorant leur mémoire, imiter leurs vertus, afin qu'on ne dise pas de nous, comme des pommes de terre, que tout ce qu'elles ont de bon est enfoui sous le sol! »

» M. B. Thooft : « Herman Boerhave, l'Esculape hollandais, dont les éminens talens et la grande activité ont été une source de prospérité pour son pays et la ville de Leyde, et de gloire pour lui-même! »

» M. A. van Vechten : « A la santé de Willis Hall, le procureur-général de l'état de New-York, dont le seul malheur est de n'être pas Hollandais (d'origine hollandaise)! »

» M. Willis Hall, après avoir répondu en peu de mots à ce toast, en proposa un autre : « A Guillaume d'Orange, Guillaume III d'Angleterre, un des rois les plus justes et les plus éclairés : quelques-uns des traits les plus précieux de notre propre constitution prennent leur origine dans les lois arrêtées sous son gouvernement! »

» M. W. H. L. Bogart : « A la patrie! (en hollandais.) Cette langue peut se perdre ici, et les races peuvent se mêler à la longue, mais les leçons de liberté qu'elle nous a données demeureront éternellement debout comme la vérité! »

» M. L. Pruyn : « L'anneau de la chaîne d'améliorations intérieures, qui, dans peu de jours, nous attachera avec des liens de fer à la reine des villes de l'Orient. Puisse cette réunion être avantageuse aux deux parties : *L'union fait la force!* » (Ces der-

niers mots en hollandais. Ce toast semble faire allusion à un chemin de fer entre les villes d'Albany et de New-York.)

»M. Whippele : « La littérature néerlandaise! C'est une mine qui devient plus féconde à mesure qu'on l'exploite! »

»Au milieu de l'expression de ces toasts et de beaucoup d'autres, on a lu plusieurs lettres de conviés ou de membres de la Société qui n'ont pas pu assister à la fête. Parmi les lettres, il y en avait une très-remarquable de M. Bleecker, chargé-d'affaires des Etats-Unis à La Haye, qui, s'il s'était trouvé à Albany, aurait rempli la présidence (1). L'assemblée a particulièrement rendu hommage à cet homme d'état. Il en a été de même de l'ancien président de la république, M. van Buren, de M. Martini, chargé-d'affaires des Pays-Bas à Washington, et de M. Zimmerman, consul des Pays-Bas à New York. »

Les *Diamans de la Couronne* ont obtenu un plein succès à la première représentation, samedi dernier. Sa Majesté la Reine, ainsi que LL. AA. RR. les princes et princesses de la famille royale l'ont honorée de leur présence.

Le nombreux public qui y assistait a témoigné sa satisfaction à plus d'une reprise, et le rideau est tombé au milieu des plus vifs applaudissemens de toute la salle.

L'intérêt de cette pièce se soutient jusqu'au bout. La musique, quoique faible, n'en est pas moins très-agréable, et elle a le mérite spécial pour notre troupe, d'être à la portée des artistes chargés des principaux emplois. Plusieurs des meilleures scènes ont été rendues avec vérité, ame et une verve entraînante par M. Révial. Mlle Alphonse a bien joué aussi, et elle mérite spécialement des éloges pour la manière dont elle a chanté son grand air au second acte. MM. Bernard, Devillers et Duvernoy ainsi que Mad. Laffitte se sont également bien acquittés de leurs rôles.

La pièce est montée avec soin. On a admiré la magnificence et le bon goût du costume de M. Révial. Mlle Alphonse n'en a pas moins de quatre, tous d'une égale richesse.

L'orchestre a droit à des éloges. Toutefois, il serait à désirer, que les accompagnemens fussent parfois un peu plus en harmonie avec les intentions des chanteurs : entr'autres dans le *Bolero* entre les deux femmes au second acte.

Extérieur.

ETATS-UNIS.

En ouvrant la législature de l'état de New-York, le gouverneur Servard a prononcé un discours, où l'on trouve beaucoup de détails curieux sur l'organisation de cette Société américaine qui, mieux connue depuis quelques années, cesse enfin d'être citée pour modèle aux peuples vivant sous une monarchie vraie.

Le résumé suivant montrera ce que devient l'impunité en matière de grands crimes, grâce à la défection du droit de grâce dans l'administration américaine :

« Pendant les vingt cinq dernières années, il y a eu 197 individus condamnés à la prison à vie ; ils ont tous été graciés, à l'exception de ceux qui se sont échappés ou qui sont morts. Le terme moyen de la détention subie par eux a été de cinq ans et deux mois. Il en reste 22, dont 14 n'ont pas atteint cette moyenne. La moyenne des condamnations à un temps limité, est de quatre ans et huit mois.

»L'administration de la justice a rencontré des obstacles déplorables. Beaucoup de coupables *haut placés* se sont évadés; les auteurs de crimes atroces, notamment à New-York, ont échappé aux recherches de la justice. »

TURQUIE.

La *Gazette Universelle de Leipsig* publie des nouvelles de Constantinople, à la date du 19 janvier. Voici ce qu'elles mandent :

« Toutes les troupes ottomanes (*Landwher*), qui étaient en marche de l'Asie vers cette capitale, ont reçu contre-ordre et il leur a été enjoint de se rendre à Erzeroum. Il doit s'y concentrer un corps de 50,000 hommes. Toutes les *landwhers* équipées de Diarbekir, Nardin, Mossul et Bagdad marchent vers cette destination. Tous les hommes qui dépassent le chiffre de ce corps, se tiennent prêts à marcher et restent dans leurs districts. Il paraît résulter de ceci, qu'il est sérieusement question de former un corps d'observation du côté des frontières de Russie. Il a été expédié 4 millions de piastres, à Erzeroum ; 2 millions, à Trébisonde, et 1 million en Syrie. Le bruit court que la flotte égyptienne viendra ici, après le Kourban-Baïram. On se perd en conjectures sur toutes ces démonstrations. »

— La *Gazette Universelle* d'Augsbourg publie aussi des lettres de Constantinople, à la date du 19 janvier. Voici ce que mandent les correspondans de cette feuille :

« La réponse de la Porte à la Note de l'ambassadeur français a eu lieu il y a quelques jours. Quant à Tunis, elle aurait été très-satisfaisante pour M. de Bourqueney. C'est maintenant le tour de la Porte à demander à la France des explications sur la concentration d'importantes forces navales à Smyrne. Aujourd'hui une conférence a eu lieu entre M. de Bourqueney, et le ministre des affaires étrangères Sarim-Effendi. Ce dernier a exposé à l'ambassadeur français combien il était peu convenable en temps de paix d'entretenir à Smyrne des forces de guerre aussi inusitées, et l'a prié instamment de faire opérer une réduction plus en rapport avec l'état actuel des choses. La réponse du représentant de la France aurait équivalu à un refus. On n'en croit pas moins cependant qu'il fera des démarches auprès de son gouvernement pour tranquilliser la Porte à cet égard.

»Izzet-Méhémet Pacha poursuit son système d'économie. Une commission spéciale a été nommée pour examiner l'état des dépenses et proposer de nouvelles réductions. Les heureux effets du zèle si louable que le Grand Visir déploie dans cette affaire, commencent déjà à se manifester. La Porte se trouve déjà en état de disposer de sommes qui ne sont pas peu considérables. C'est ainsi que la semaine dernière on a pu envoyer quatre millions de piastres dans l'Anatolie, et que d'autres envois d'argent ont eu lieu en Thessalie pour subvenir à l'entretien des troupes qui y sont réunies.

»Les recrutemens continuent, mais ils semblent moins destinés à augmenter l'effectif de l'armée qu'à le compléter. Une grande incertitude règne sur les projets qu'on attribue à la Porte, et qui, paraît-il, doivent être mis à exécution au printemps prochain. On débite entr'autres de singulières choses. C'est ainsi que sous peu plusieurs régimens égyptiens arriveraient ici ; que la flotte égyptienne elle-même serait mise à la disposition de la Porte et se rendrait dans notre port au mois d'avril prochain. Il y a peu de nouvelles de Syrie. Cependant les derniers rapports que la Porte a reçues semblent avoir fait impression sur elle, puisqu'on a fait à l'Emir Béschir, qui se trouve toujours parmi nous, la proposition de l'élever de nouveau à la dignité de prince de la Montagne, sous certaines restrictions, et que Béschir a déclaré ne vouloir accepter sous aucune autre condition que celle d'être nommé prince de tout le territoire qui constitue le Liban. Ceci pourrait bien amener des difficultés, car l'Angleterre ne consentira jamais, à ce que les Druses, qu'elle a pris sous sa protection, subissent le joug, de l'Emir Béschir. Les exigences de l'Emir ont irrité les Anglais, qui, sans autre explication, lui ont retiré la protection qu'ils lui avaient accordée jusqu'alors. Mustapha-Nari-Pacha a fait à la Porte des observations très-pressantes sur l'introduction d'un meilleur mode d'approvisionnement des troupes réunies sur les côtes de la Syrie. Sans l'entretien régulier des troupes, point de discipline possible ; et sans discipline, on ne peut songer au moindre succès vis-à-vis des montagnards, car ils redoutent l'occupation turque bien plus pour leurs propriétés que pour leur indépendance. L'ordre semble, il est vrai, régner à-présent ; mais les Maronites, les Druses et les Turcs s'observent toujours armés, et il suffirait du moindre prétexte pour amener les esprits irrités à l'effusion de sang. Les affaires de Syrie forment du reste en général l'objet des intrigues des étrangers et même des indigènes. Ce ne sont pas seulement les représentans étrangers qui poursuivent leurs intérêts particuliers, mais même chacun des dignitaires des ministres turcs semble être dominé par des idées tout-à-fait différentes à cet égard.

»On attend d'ici au 21 l'arrivée de l'ambassadeur d'Angleterre, sir Stratford Canning, et l'on est très-curieux de connaître les résultats des négociations qu'il a suivies à Athènes. »

(1) Nous la ferons connaître dans un prochain numéro.

GRÈCE.

On écrit d'Athènes, le 15 janvier :

« On est parfaitement tranquille tant sur l'arrivée de trois mille Albanais à Larissa que sur l'envoi d'ici d'un petit détachement de cavalerie et d'infanterie vers les frontières pour renforcer la garnison de Lamia. On a moins pris cette dernière mesure par crainte d'hostilités de la Porte que de quelques troubles dans les provinces-frontières. »

RUSSIE.

On écrit de St.-Pétersbourg, le 31 janvier :

« La réduction de l'armée russe, décrétée le 4 de ce mois, s'élève, suivant les états des corps qui doivent le subir, à 62,000 hommes environ. Mais, comme ces états ne sont pas au complet, il y aurait environ 42,000 hommes à renvoyer, si la majeure partie des fantassins ne devait pas servir à compléter les régimens d'infanterie, sur le pied de 1,000 hommes par bataillon, en sorte que la réduction ne s'élèverait, en tout, qu'à 25,000 hommes environ. »

ITALIE.

Une correspondance de Turin, en date du 4 février, donne de grands détails sur les fêtes magnifiques qui vont avoir lieu dans cette capitale, à l'occasion du mariage de S. A. R. le duc de Savoie avec la fille de l'archiduc Reignier. La ville de Turin a voté un million de francs, dont deux cent mille pour cadeau de noce à la princesse.

On parle aussi d'une amnistie générale pour délits politiques. Tous les proscrits de 1821 et 1831, qui gémissent loin de leur patrie, soit en France, en Angleterre, en Belgique, en Amérique, etc., seraient rappelés.

AUTRICHE.

Une correspondance de Vienne, le 5 février, mande :

« Des nouvelles de Modène annoncent que le prince héréditaire de Modène, se rendra aussitôt après les fêtes de pâques, à Munich, où sera célébré au mois d'avril, son mariage avec la princesse Adelgonde. L'auguste père du fiancé, l'accompagnera à Munich. Après le mariage, on attend à Modène, S. M. le roi de Bavière, allant en Italie.

» Le baron de Lerchenfeld, envoyé de Bavière près de cette cour, attend son rappel ; il irait à Francfort, occuper de nouvelles fonctions. On désigne comme son successeur le prince de Wallerstein, ou bien le comte de Lerchenfeld-Kœfering, jusqu'ici envoyé, à Berlin, qui est connu comme un diplomate distingué.

»On écrit de Turin, que S. M. le roi a donné son consentement au mariage projeté du prince de Savoie-Carignan, avec la princesse Januaria du Brésil. Le lieu futur de la résidence du prince, est encore un objet de négociations.

»On apprend au sujet de la mission de M. de Radowitz, qu'elle a eu pour objet non seulement l'extension à donner aux fortifications de Rastadt, mais aussi quelques questions administratives d'un ordre secondaire, relatives à la forteresse d'Ulm.

»La *Gazette de Vienne* publie dans son numéro de ce jour, le traité de commerce conclu entre l'Autriche et la Belgique, et dont les ratifications ont récemment été échangées. »

DANEMARCK.

Le 2 février est mort à Copenhague, à l'age de 70 ans, le chambellan, amiral P. F. Wulff, adjudant-général de la marine, commandeur de l'ordre du Dannebrog, et ancien chef de l'Académie des cadets de la marine.

PRUSSE.

On lit dans la *Gazette d'Etat*, du 10 février, que S. M. a daigné conférer l'ordre de l'Aigle Rouge, de 1e classe, orné de brillans, au lieutenant-général de Ruchel-Kleist, gouverneur de Dantsig.

— On mande d'Aix-la-Chapelle, le 10 février :

« On a placé solennellement avant-hier la clef de voûte du tunnel entre Aix-la Chapelle et la frontière belge. Ainsi les difficiles travaux qu'exigeait la construction des tunnels du chemin de fer rhénan se sont terminés sans accident. »

— On écrit de Zurich, le 7 février, que le gouvernement prussien aurait retiré la défense de fréquenter l'Université de cette ville.

— On écrit de Cologne, le 11 février :

« S. M. le roi est arrivé aujourd'hui dans nos m[...] été fait la plus brillante réception. Du haut d[...] flotte de nouveau le drapeau monstre, avec l'inscr[...] TORI. Une magnifique illumination se prépare po[...] peuple fait éclater sa joie et témoigne le plus grand[...] pour son souverain. »

ESPAGNE.

Nos correspondances de Madrid nous annonce[...] du ministère dans la séance du 4 février. Le minis[...] habile : M. Lujan a retiré presque subitement son [...] qui aurait provoqué la colère de l'opposition par [...] laudatif. Le président du conseil a couronné l'œu[...] rant qu'il respectait autant que qui que ce soit la C[...] que s'il avait établi des états de siége, c'est qu'il y a[...] La tactique ministérielle a déconcerté l'opposition[...] sion elle-même a voté avec le ministère ou s'est abs[...] ter en telle sorte que la situation ministérielle parai[...] d'hui plus assurée qu'elle ne l'a jamais été.

P. S. — Nous recevons nos correspondances du [...] voie extraordinaire. S'il devait y avoir à l'issue de l[...] de l'Adresse quelque modification du cabinet, elle[...] pas MM. Gonzalès et Infante. Dans ce cas MM. Ayll[...] Capaz seraient appelés à faire partie du cabinet. [...] désaccord entre le général Rodil et le gouverne[...] général demande de l'argent pour ses troupes. Tel[...] des échanges de courriers. Un corps d'armée s[...] concentré sur la frontière de Portugal sous les or[...] aides-de-camp du régent.

— On lit dans *La France :*

Il court des bruits singuliers sur les desseins d[...] Tuileries à l'égard d'Espartéro et de l'Espagne. O[...] dit-on, à intervenir, indirectement d'abord, puis[...] ment, si les événemens l'exigent et semblent de nat[...] tre une intervention. Les journaux de la frontière a[...] se machine quelque tentative pareille à la malheure[...] tion des christinos. Il y a évidemment, dans ce q[...] des choses fausses et exagérées; mais enfin, il est évi[...] hommes influens se remuent.

D'un autre côté, le gouvernement, peu rassuré [...] du différend que le voyage de M. de Salvandy a sus[...] autorisé à se tenir sur ses gardes.

Nous avons annoncé, le mois passé, que le mi[...] guerre et le bureau militaire du pavillon Marsan, [...] activement de recueillir les renseignemens les plu[...] ciés sur les guerres d'Espagne de 1808 à 1814, ain[...] guerres civiles plus récentes. Des documens, rappo[...] été demandés, lus et commentés devant plusieurs g[...] ministère de la guerre, et soumis aussi au principa[...] du pavillon Marsan.

Ce n'est point seulement M. le général Bernelle, [...] mandant de la légion étrangère en Espagne, qui s[...] sujet beaucoup de mouvement, en demandant des r[...] officiers capables et ayant servi en Espagne, mais d[...] raux travaillent aussi dans le même sens.

Dans ces rapports, dont il est fait un épluchem[...] est toujours question de la possibilité d'une nouvel[...] Espagne, de la marche à suivre par l'armée françai[...]

Toutes les objections sont recherchées et provoq[...] tistique et la topographie militaire des provinces [...] l'Espagne ne sont point oubliées, ni même la quest[...] bre des guerillas que l'Espagne pourrait fournir à [...]

Ainsi les arrière-pensées d'une promenade milit[...] milieu en Espagne continuent toujours à occuper le[...] voudraient ainsi se rattacher l'armée et se donner [...] victorieux. Aussi, le langage modéré du cabinet [...] t-il nullement été du goût des politiques des Tu[...] l'Hôtel de Courcelles, car il détruit auprès des cabin[...] les assertions diplomatiques expédiées de Paris a[...] cours afin de mériter leur assentiment, dans le b[...] agir d'accord avec eux dans les tentatives que l'on [...] faire retrograder d'un pas la révolution en Espagne[...]

L'état suivant de la dette intégrale de l'Espagn[...] par sir Robert Wyllie, membre de la commission [...] Londres, pour l'instruction de la commission et d[...] bons espagnols, d'après les pièces remises à Londres[...] Surra y Rull, ministre des finances de l'Espagne, [...] Borrajo :

Tableau de toute la dette de l'Espagne jusqu'à la [...] octobre 1841.

DETTE INTÉRIEURE.

Dette non liquidée.	Dette liquidée[...]
2,291,893,474 22	2,721,163,049 [...]
287,319,386 19	649,103,500 [...]

Dette totale.	Description.
5,013,056,528 32	Dette sans intérêt liquidée et non liquidée, ...
936,422,886 19	5 % en papier » »
260,983,293 9	Valès non consolidés, . .
1,524,259,357 8	Bons 5 %, ...
584,263,213 27	Bons 4 %, ...
8,318,985,279 27 capital.	Intérêts [...]

DETTE ÉTRANGÈRE.

Réaux de veillon.	
3,398,593,920	Emp. de 1834 conversion de l'an[...]cienne dette 5 %, ...
278,268,188	Balance de l'inscription au tré[...] public de France, ...
60,000,000	Insc. à 5 % en paiem. de créan[...]ces anglaises, ...
12,000,000	Insc. à 5 % en paiem. de créan[...]ces américaines, ...
2,748,862,108 capital.	Intér[...]

594,458,460	dette différée.	Après avoir déduit les bons appartenant au gouvernem. de Londres.
1,044,248,200	» passive.	
44,414,000	» différée créée à Paris en 1832.	
2,093,120,660	somme totale.	

Récapitulation de la dette.		Récapitulation d'intérêts.	
Dettes intér.,	8,318,985,279 27	Intérêts de la dette intérieure, . . .	99,583,396 12
Etrang. act.,	3,748,862,108	Int. de la dette étrangère,	189,529,696
» diff. et passive, . .	2,093,120,660		
Total	14,160,968,047 27 réaux de veillon.	Total	289,113,092 12

(A la suite de cet état se trouve un tableau de la valeur et du revenu des propriétaires nationales, et un tableau des sommes en papier de la dette publique éteinte par vente de propriétés nationales).

PORTUGAL.

Des lettres de Lisbonne dont nous recevons communication ce matin annoncent que l'insurrection chartiste s'est promptement étendue dans les provinces au nord du Portugal, non sans doute par l'assentiment des populations, mais par la connivence des principales autorités. Le baron Valongo, commandant du Minho, le baron Minhaes, gouverneur du Tras-os-Montès, ont l'un et l'autre proclamé la Charte. L'Adresse présentée à la reine par les députés, en faveur du maintien de la Constitution, n'a été signée que par 47 d'entr'eux; 27 autres présens à Lisbonne, et, dans le nombre, trois colonels des régimens en garnison dans cette ville, ont refusé de prendre part à la démarche de leurs collègues. Le Sénat s'est également abstenu.

ANGLETERRE.

S. M. la reine et S. A. R. le prince Albert, ont quitté le château de Windsor, dans la matinée du 10 février, et sont arrivés le même jour à Brighton, où ces augustes personnages ont été reçus avec le plus grand enthousiasme par les habitans. Le soir, la ville a été magnifiquement illuminée.

— Avant de quitter l'Angleterre, S. M. le roi de Prusse a daigné conférer l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 2e classe, à M. Bernard Hebeler, consul-général de Prusse, à Londres. Un journal fait remarquer que c'est le seul ordre que S. M. prussienne ait conféré, pendant son séjour en Angleterre.

— Lord Ashburton, chargé, comme on sait, d'une mission extraordinaire aux Etats-Unis, s'est embarqué, le 10 février, à Spithead, à bord de la frégate *Warspite*, pour se rendre à sa destination.

— Un conseil de cabinet a été tenu, le 11 février, au *Foreign-Office*. Le conseil est resté réuni pendant deux heures.

— Le marquis de Londonderry a été nommé lord lieutenant du comté de Durham, en remplacement du duc de Cleveland, décédé.

— Des interpellations ont été adressées à sir Robert Peel, dans la Chambre des Communes, au sujet de la ratification des traités conclus entre la Grande-Bretagne et le Texas. Sir Robert s'est exprimé, à cet égard, dans la séance du 10 février, de la manière suivante: Le gouvernement a conclu trois traités avec cette république, et il a été convenu, qu'ils seraient ratifiés simultanément. Deux de ces traités ont reçu la sanction du Congrès texien; le troisième (celui relatif à la traite des nègres), n'a pas encore été soumis à cette législature. Dans cet état de choses, il n'y a pas eu, comme il va sans dire, ratification de ces traités de la part du gouvernement britannique.

— Le contre-amiral sir Thomas Cochrane doit s'embarquer le 25 février, à Portsmouth, à bord du *Vindictive* de 50 canons, capitaine Nicholas, pour se rendre aux Indes-Orientales.

— On lit dans la *Gazette de Bombay*: Le Shah de Perse ayant acquiescé à toutes les demandes faites par sir J. M'Neil, préalablement au rétablissement des relations amicales entre la Perse et la Grande-Bretagne, il a été résolu immédiatement d'évacuer l'île de Karrack. Nous croyons que la frégate-à-vapeur *Auckland* et d'autres bâtimens, vont se rendre sans délai, dans le Golfe Persique, afin de transporter à Bombay, les troupes qui se trouvent dans cette île.

— Une élection parlementaire vient d'avoir lieu à Taunton. La victoire est restée au candidat *whig*. A la clôture du *poll*, le résultat était comme suit: sir Edward Colbrook, candidat *whig*, 393 suffrages. M. Hall, candidat *tory*, 335. Majorité pour sir Edward, 58.

— Le *Morning Chronicle* publie l'extrait suivant d'une lettre de Derby, le 10 février:

« On vient de brûler ici en effigie sir Robert Peel, en place publique. On a prononcé sur lui la sentence de mort, dans laquelle on l'appelle le plus méprisable (*basest*) des ministres. Je n'ai pas le temps de vous en écrire davantage. »

— Lord Brougham a annoncé dans la Chambre des Lords, séance du 11 février, que le 14, il fera des interpellations au sujet de l'affaire de la *Créole*. Le même jour le D. Bowring demandera certains relevés concernant le réglement de la question des soufres, avec le gouvernement napolitain.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 11 février, sir Charles Napier a demandé la production de certaines correspondances relatives à l'amélioration du sort des habitans du Liban, promise par les puissances alliées, etc. Sir Robert Peel a répondu que ces correspondances n'ont pu être trouvées dans les archives de l'Amirauté et du *Foreign Office*, puis il s'est exprimé comme suit:

« Cependant, je dirai qu'on s'est adressé à la Porte pour remplir les obligations qu'elle a contractées, et avec le présent ministère, et avec le ministère précédent. On l'a pressée vivement à cet égard. Je profite de cette occasion pour parler d'une opinion erronée qui existe généralement et d'après laquelle l'Angleterre se serait déclarée la protectrice spéciale d'une partie de la population de la Syrie. Les Druses croient avoir des titres particuliers à la protection de la Grande-Bretagne. Ce qui nous importe, c'est de chercher à améliorer le sort de tous les sujets de la Porte, en Syrie, sans distinction de religion. Tous les efforts du ministère actuel tendront à ce que la Porte remplisse les engagemens qu'elle a contractés pour améliorer la condition de ses sujets. »

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

(*Suite.*)

Londres, 8 février.

En attendant, l'évêque de Worcester a déjà saisi l'occasion d'adresser des admonitions à l'un des curés de Birmingham, mais en s'y prenant avec une aménité qui contraste admirablement avec la virulence de la polémique soutenue de part et d'autre dans les journaux des deux partis. Par une circulaire du révérend Garbett, doyen (*Dean*), datée du 28 janvier dernier, des copies de la lettre du prélat ont été transmises à tous les membres du clergé du district. Il ne me paraît pas inutile de la transcrire également ici, puisque vous y trouverez corroboré entièrement ce que je viens de vous marquer comme le trait le plus caractéristique de l'antagonisme entre les deux opinions, c'est-à-dire que, d'une part, ceux que l'on appelle *Puseyistes* considèrent simplement comme le rétablissement de l'ancienne pratique, ce qui, de l'autre part, leur est imputé comme des innovations. (1)

En voici la teneur:

Révérend Sir!

Mon attention a été fixée sur certaines lettres publiées par le *Birmingham Advertiser*, où il est dit que, dans une des églises de Birmingham, une croix dorée a été placée sur la table servant à la communion, et que l'ecclésiastique officiant a l'habitude de fléchir le genou devant cette croix en allant au pupître, et de la saluer quand il en revient après les prières et le sermon. Ne sachant pas à qui se rapportaient ces lettres, j'ai écrit à M. Garbett, le *Dean* du district, en le priant de prendre les informations nécessaires. Actuellement, j'apprends de lui que vous êtes la personne qui a donné lieu à ces remarques, et, en conséquence, je crois de mon devoir d'appeler votre attention sur les observations suivantes:

Sans entrer dans la question, jusqu'à quel point l'introduction de telles innovations puisse être justifiée par la pratique de l'antiquité, je désire que vous considériez sérieusement si elles sont d'une importance assez grande pour justifier la destruction de l'unité de l'Eglise, qui doit nécessairement en résulter. La simple exhibition de la croix, comme symbole de la profession du christianisme, serait en effet une chose tout-à-fait indifférente, et j'ai récemment refusé d'ordonner, ainsi que j'en avais été prié, qu'une croix fut enlevée d'une des églises que je venais de consacrer à Rugby, mais j'ai dit en même temps, que je le ferais certainement si je trouvais plus tard que cela menait à des pratiques d'idolâtrie ou de superstition. Maintenant, je suis bien persuadé que vous n'adorez pas la croix dans le sens que l'on dit être celui des Catholiques Romains, mais si vous ne le faites pas, vous ne pouvez attacher aucune importance religieuse à l'exhibition de cette croix dans votre église, ni aux génuflexions et aux révérences, que, nonobstant l'absence de toute direction à ce sujet dans la Rubrique, vous êtes dans l'habitude de faire devant elle. Or, si ce sont des choses indifférentes, où est alors la prudence de troubler les consciences de ceux qui sont dans la juste voie de la religion, en adoptant des pratiques, indifférentes en elles-mêmes, mais que vous savez être de nature à leur porter ombrage?

Il y a un autre point sur lequel je veux appeler toute votre attention. En admettant que divers modes du service divin puissent, par une variété de raisons, être tombées en désuétude, quoique ayant fait partie de la pratique de l'Eglise primitive, et même ordonnés par quelques-uns de nos Canons ou Rubriques, — à qui appartient-il à décider de l'opportunité de les faire revivre de nouveau? Appartient-il à chaque ministre individuel de s'arroger ce droit? Ou ne serait-ce pas plutôt de la compétence de ceux qui exercent l'autorité? Et ne pourrait-on pas induire de leur silence, que ceux-ci considèrent une telle renaissance comme inopportune, ou du moins indifférente?

J'ai reçu la petite brochure que je pense avoir été envoyée par vous, et quoique les bornes d'une lettre ne permettent pas d'en examiner toute la teneur, je ne saurais m'abstenir de remarquer à ce sujet, que lorsque vous vous engagez à vous conformer au *Book of Common Prayer*, le but pour lequel cette déclaration vous est imposée, est d'assurer l'usage des formulaires généraux de la prière du matin et du soir et de l'administration des deux sacrémens, en opposition à d'autres formulaires et à des compositions improvisées par le ministre. En cela il s'agit d'une conformité essentielle et de bonne foi, non d'une adhésion scrupuleuse à des cérémonies minutieuses, qui peuvent être tombées en désuetude par le laps du temps, et dont le rétablissement n'a jamais été réquis par les autorités légales de l'Eglise.

J'ai écrit plus au long sur ce sujet que ne l'exigent peut-être nos positions respectives, parce que je tiens à cœur d'employer le langage de la persuasion plutôt que de vous parler d'autorité; le langage d'un pere à un fils indiscret, ou, si vous voulez, celui d'un prêtre avancé en âge à un prêtre très-jeune, lequel, néanmoins, s'est permis d'introduire, sans y être autorisé par son évêque, des pratiques, lesquelles pour avoir prévalu un jour dans l'Eglise, sont toutefois tombées en désuétude depuis long-temps.

Pour terminer, je vous citerai une autorité plus ancienne que n'en saurait produire l'admirateur le plus décidé de l'antiquité. Saint Paul enseigne expressément qu'il n'y a point de péché à manger de la viande qui a été offerte aux idoles; cependant, il engage les Corinthiens à s'en abstenir en considération de la conscience d'autrui, parce que, dit-il, « quand vous péchez contre vos frères, et que vous blessez leurs faibles consciences, vous péchez contre Dieu. » L'apôtre dit encore: « Ne portez ombrage à personne, ni aux Juifs, ni aux Gentils, ni à l'Eglise de Dieu. »

Je ne doute point que cette admonition ne suffisse pour faire cesser des innovations dont on a porté plainte, et je vous prie de me croire toujours votre fidèle ami et frère.

Signé, WORCESTER.

Après la lecture de cette pièce, vous jugerez si je suis fondé à comparer les *Puseyistes* ou catholiques anglicans avec les *Afgescheidenen* de la communauté protestante établie chez vous. Toutefois, cette similitude ne concerne que les notions d'orthodoxie seulement; car pour ce qui regarde l'esprit de séparation, il ne semble nullement être partagé ici par les sectaires du révérend Pusey. Mais ceux-ci veulent se reporter au temps de la quasi-réformation primitive sous Henri VIII, de même que vos Séparatistes voudraient pouvoir effacer les trois siècles qui se sont écoulés depuis le Synode de Dordrecht. Il restait à savoir, jusqu'à très-récemment encore, dans quel sens se prononcerait le nouveau gouvernement *tory*. Cette question, qui tenait les esprits en suspens depuis l'avènement de sir Robert Peel au pouvoir, semble être décidée à présent par le choix que celui-ci vient de faire pour remplir le siége vacant du diocèse de Chicester, en y nommant le révérend docteur Gilbert, jusqu'ici principal de *Brazenaste College*, de l'Université d'Oxford, à la vérité, mais distingué particulièrement à cause de son zèle inflexible pour le *protestantisme* de l'Eglise anglicane.

Il importe de placer en regard de ces piétistes, un autre parti naissant, qui s'attache principalement à travailler la société dans ses plus basses classes et d'une façon sans contredit plus moderne, en lui imprimant le caractère de l'impiété la plus prononcée. Ce parti se pique de reconnaître ni foi ni loi aucune; il prend le nom de *Socialistes*, pour ainsi dire par manière d'antithèse à sa doctrine, qui ne vise à rien moins qu'à l'anéantissement radical de tous les principes considérés généralement comme constituant le plus essentiellement les bases de l'ordre social. Je me réserve d'en faire le sujet d'une de mes prochaines lettres.

On se rappelle que sir Robert Peel avait annoncé à la Chambre des Communes qu'il soumettrait, dans la séance du 9, les vues du gouvernement au sujet des lois sur les céréales.

L'intérêt le plus vif devait s'attacher à cette séance ou on allait enfin être fixé sur les intentions de la haute administration dans une question aussi vitale pour le peuple anglais: aussi une foule immense était-elle réunie de bonne heure dans les environs du palais des Communes, et les tribunes furent-elles bientôt complètement envahies.

La Chambre s'est occupée d'abord de quelques travaux sans importance; ensuite sir Robert Peel s'est levé et a fait une motion tendante à ce qu'il soit donné lecture du paragraphe du discours de la couronne relatif aux lois sur les céréales. Après la lecture de ce paragraphe, sir Robert Peel a demandé que la Chambre se formât en comité pour examiner la législation sur les céréales.

Le très honorable baronnet a fait ensuite l'exposé du plan du gouvernement. L'orateur ne se flatte pas de pouvoir apporter, quant à présent, un remède très-efficace à la détresse existante qui, suivant lui, ne doit point être attribuée à l'action des lois sur les céréales, mais, a-t-il ajouté, on ne doit point désespérer des ressources du pays. « Ces ressources ont été neutralisées dans ces derniers temps par plusieurs causes momentanées, telles que les crédits excessifs accordés par les Banques par actions dont les directeurs avaient des intérêts dans les entreprises industrielles. L'accroissement du nombre des établissemens manufacturiers dans une progression disproportionnée avec les besoins de la consommation, le dérangement des finances des Etats-Unis, l'interruption des relations amicales avec la Chine et l'état incertain de la politique européenne par suite de la crainte de la guerre.

« Mais, continue sir R. Peel, quelle ait pu être l'extension de notre commerce extérieur il est impossible que dans certains districts la détresse la plus cruelle n'ait pas sévi, en même temps que dans tout le reste du royaume on jouissait d'une prospérité peu ordinaire. Une nouvelle invention dans la mécanique peut en tout temps déplacer le travail de milliers de mains, comme cela est arrivé naguères pour les tisserands au métier à la main. Cette conséquence fâcheuse est une condition inséparable des progrès d'un pays manufacturier, et les souffrances et les privations qui pèsent sur quelques districts particuliers ne peuvent arrêter la marche d'un système commercial ni entraver les perfectionnemens de cette puissance mécanique qui est devenue pour ce pays une source si importante de force et de prospérité. »

Après avoir tiré quelques argumens, en faveur de son raisonnement du tableau des opérations commerciales avec les pays étrangers pendant les dernières années, l'orateur en conclut que l'état de langueur dont souffre aujourd'hui le commerce ne peut être attribué à l'influence des lois sur les céréales.

Arrivant enfin à la polémique à laquelle ces lois ont donné lieu, sir Robert Peel ajoute: « Un parti — et dans mon opinion il est peu nombreux — repousse toute modification; un autre ne veut pas entendre parler de modifications, mais il veut l'abolition entière de ces lois. Ceux-ci se sont appuyés sur des argumens qui leur offraient un grand avantage. Ils ont parlé de taxe sur le pain du peuple, de taxe tout au profit d'une seule classe. On a fait aussi la comparaison entre le prix des subsistances dans ce pays et celui des autres pays, et on en a tiré la conclusion que le bien être du peuple anglais serait beaucoup plus grand si le prix des subsistances pouvait être le même pour lui que pour les peuples d'Allemagne; mais la véritable question n'est point de savoir quel peut être le prix des subsistances dans un pays, mais bien quels moyens les habitans de ce pays possèdent pour se procurer les besoins et même les superfluités de l'existence. »

L'orateur a démontré à l'appui de ce raisonnement que les Anglais consomment par individu beaucoup plus de viande, de sucre, de thé, de sel et de vêtemens de coton et de laine, et même beaucoup plus de blé que les habitans de la Prusse où le prix des grains est à peine la moitié de celui des céréales en Angleterre.

« Je ne prétends point, continue sir R. Peel, que les malheureux ouvriers de Paisley peuvent se procurer en abondance les objets que je viens d'énumérer, mais je cite des faits généraux tout en admettant de tristes et cruelles exceptions.

En Belgique, le blé est moins cher qu'en Angleterre, mais aussi le salaire du travail y est d'autant moins élevé, que les ouvriers de ce pays ont moins de facilité pour se procurer les commodités et les jouissances de la vie que les ouvriers d'Angleterre. »

Après avoir dit que dans son opinion l'abolition totale des lois sur les céréales, au lieu de mettre un terme à sa détresse actuelle ne ferait qu'y ajouter de cruels mécomptes, l'orateur a passé à l'examen de l'opinion de ceux qui ne veulent point l'abolition des lois sur les céréales mais l'établissement d'un droit fixe.

« J'ai, dit-il, sérieusement étudié cette question, et si je m'étais convaincu par cette étude que mon opposition à un droit fixe était mal fondée, j'aurais, je pense, le courage de revenir sur ma décision et de le déclarer à la Chambre; mais je suis convaincu qu'il est impossible d'établir un droit fixe sur une moyenne de plusieurs années comme on pourrait le faire pour une année seule. Je ne suis point disposé à admettre que l'Angleterre ne peut fournir des approvisionnemens suffisans pour sa population. Il est vrai que dans les quatre dernières années, il y a eu importation une moyenne de 2,300,000 quarters, mais le total des importations pendant les treize dernières années n'a pas atteint 13,000,000 de quarters, ce qui fait un million par année. Dans une période de dix années il faudra probablement recourir à l'importation, mais pour un pays comme le nôtre l'importation ne doit être qu'une ressource accidentelle et non un besoin permanent et inévitable.

» Si nous avions six bonnes récoltes successivement, l'importation sous un droit fixe nuirait d'une manière grave à notre propre agriculture et on a observé que des périodes d'abondance et de disette arrivent tour à tour. De plus, l'abondance peut survenir en même temps et chez nous et dans les pays d'où nous tirons nos approvisionnemens, si donc il y a eu mauvaise récolte chez nous et sur le continent, les prix seront tels que vous ne pourrez maintenir votre droit fixe.

» Pour obvier à tous les inconvéniens du droit fixe, je propose, en conformité avec les principes de la législation existante, un droit variable s'élevant et s'abaissant à l'inverse du prix du froment sur les marchés du royaume. Cette mesure entraînera la condition d'un système de prix-moyens qui doit être conservé comme la base de la fixation du droit et pour parer à la fraude qui pourrait s'introduire dans la fixation des prix moyens, le gouvernement propose de n'établir cette évaluation que d'après les relevés des acheteurs, les employés de l'accise de la localité devant être chargés de les recueillir.

» Quant à l'oscillation des prix, le gouvernement doit prendre aussi des mesures pour que la fixation du droit qu'elle amènerait ne soit préjudiciable à aucun intérêt. En conséquence la moyenne de 54 à 58 sh., soit 56 sh., serait adoptée par le gouvernement; le *maximum* du droit serait fixé à 20 sh. lorsque le

---

(1) Voir la lettre qui se trouve insérée dans notre numéro d'hier.

prix du blé serait au-dessous de 51 sh. il serait de 19 sh. lorsque le prix du blé atteindrait 51 sh. et stationnaire à 18 sh. lorsque le prix atteindrait 52, 53 et 54 sh.; il y aurait ensuite une baisse d'un sh. pour chaque sh. d'augmentation dans le prix du blé jusqu'à 66 sh. et le droit deviendrait stationnaire à 6 sh. pour le prix de 66, 67 et 68 sh. au prix de 69 sh. le droit tomberait à 5 sh. et enfin une baisse d'un sh. jusqu'aux prix de 74 sh. taux auquel le droit cesserait d'exister.»

Sir Robert Peel développe ensuite le projet du gouvernement au sujet des droits sur les autres grains, et ajoute que les réductions proposées ne sont pas plus considérables que ne le comporte la juste protection due aux intérêts agricoles du pays et qu'elles sont présentées non point dans l'intérêt d'une seule classe, mais pour le bien général du pays.

»Tel est, ajoute l'orateur, le projet du gouvernement, et il est présenté dans un moment où malgré quelques tentatives pour créer de l'agitation, le public est disposé à adopter avec calme et modération toutes les propositions tendantes à porter remède aux maux existans.

Après quelques observations de M. Cobden, qui déclare que le projet du gouvernement n'est conçu que dans l'intérêt de l'aristocratie foncière, la séance est levée à 8 heures.

FRANCE.

Dans la séance du 11 février la Chambre des Députés a rejeté la prise en considération de la proposition de M. Ganneron, que nous avons fait connaître dans notre N° précédent. Le nombre des votans était de 388, majorité absolue 195. Cent-quatre-vingt-dix voix se sont prononcées pour la prise en considération et cent-quatre-vingt-dix-huit contre.

C'est la douzième fois depuis 1830 qu'une proposition relative aux fonctionnaires se produisait à la Chambre. Il est évident que la proposition de M. Ganneron avait pour but de renverser le cabinet. On a fait la remarque que MM. Ganneron et Rémilly ont joué dans cette affaire le rôle de Bertrand de la comédie de Scribe, tandis que les Raton, tels qui : MM. Thiers, Berryer et Arago se sont tenus derrières les coulisses.

Notre correspondant nous explique ainsi la faible majorité qui a fait rejeter la prise en considération.

«Il est à remarquer que dans la proposition Ganneron plu»sieurs députés étaient engagés d'avance par ce qu'ils avaient dit »dans les précédentes sessions, sous d'autres ministères. Ce sont »ces voix flottantes qui ont grossi le chiffre de l'Opposition; »mais, cependant, avec ce renfort d'un moment, avec l'ad»jonction de tous les amis de MM. Passy et Dufaure, l'opposition »n'a pas pu, même sur une question isolée qu'elle s'est efforcée »de faire aussi petite et aussi peu effrayante que possible, pen»dant tout le débat, parvenir à atteindre la majorité.

»Les journaux de l'Opposition font remarquer que, dans la »majorité qui a repoussé la proposition, se trouvent cinq voix »des ministres députés; nous ne voyons pas ce que peut prouver »cette observation. Toutes les fois que des ministres actuels vo»tent contre une proposition, il y a un égal nombre de ministres »futurs qui votent pour. Si donc M. Guizot et M. Duchâtel ont »voté contre la proposition Ganneron, ils n'ont fait qu'user de »leur droit de député aussi bien que M. Thiers et M. Barrot qui »ont voté pour.»

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Le *Journal de Luxembourg* contient deux arrêtés du Roi Grand-Duc. Le premier rapporte le tarif mis en vigueur le 12 du mois de novembre dernier, et le remplace par le tarif du 20 juillet 1840, dit le tarif provisoire.

Le second arrêté accorde démission honorable sur sa demande à M. J. J. M. Wilmar, procureur-général d'état dans le grand-duché. M. Wilmar est admis à faire valoir ses droits à la pension.

BELGIQUE.

Le général-major Anoul, commandant la brigade des cuirassiers est nommé gouverneur militaire de la place de Bruxelles.

Le Mémoire annoncé par M. Gérard en réponse aux attaques contre le général Buzen est terminé et vient d'être livré à l'impression.

— On lit dans le *Patriote Belge :*

M. Gérard n'annonce pas encore dans le *Moniteur* la réfutation des *calomnies* dirigées contre M. Buzen.

Nous refuterons facilement cette réfutation qui justifiera, paraît il, M. Buzen de deux choses dont nous ne l'avons jamais accusé, et qui cherchera à expliquer au moyen de lettres particulières et de certificats ce qui est irréfutable des états authentiques.

Nous défions de nouveau M. Gérard :

1° De publier un état de service français où M. Buzen ne soit point déclaré déserteur;

2° De produire le *Brevet* de la Légion-d'Honneur;

3° D'expliquer pourquoi il ne portait point la croix, si elle lui avait été accordée;

4° D'expliquer pourquoi il a changé ses prénoms dans l'état de service hollandais;

5° D'expliquer pourquoi M. Buzen s'est tué s'il n'avait rien à se reprocher.

Quand M. Gérard aura publié sa justification et quand nous l'aurons réfutée, nous publierons le témoignage d'un homme honorable *à qui M. Buzen a confessé le fait qu'aura nié M. Gérard.*

Si M. Gérard attaque l'*authenticité* des pièces que nous avons publiées, nous les déposerons chez un notaire. Nous l'eussions déjà fait, mais nous avons voulu voir auparavant si l'on pousserait la hardiesse, comme on nous en a menacés, jusqu'à nous intenter un procès.

AVIS.

Une veuve, mère de six enfans en bas âge et réduite à la dernière misère, ne gagnant pas assez pour suffire aux besoins d'un si nombreux ménage, fait un appel à la générosité de ses nobles concitoyens, en les suppliant d'avoir pitié de sa malheureuse position et de lui accorder quelque secours. Elle prie les personnes compatissantes à son malheur de vouloir bien adresser leurs dons au Bureau du *Journal de La Haye,* Petit-Marché-aux-Herbes. Le *Journal de La Haye* fera mention de tous les dons que des cœurs charitables voudront bien faire parvenir à son Bureau.

Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.

Op Dingsdag den 15 Februarij (N° 35 in het Abonnement.)

DERTIG JAREN, OF HET LEVEN VAN EEN DOBBELAAR, tooneelspel in drie tijdvakken en zes tafereelen; vrij gevolgd naar het fransch van Victor Ducange en Dinaux, door den heer B. A. Fallée. Gevolgd door: DE BLOEDZUIGERS, OF DE MINNEHANDEL IN DE APOTHEEK; oorspronkelijk blijspel met zang in één bedrijf; door den heer A. Ruijsch.

Voor den aanvang der voorstelling, een Concert-ouverture van Kalliwoda; na het eerste Tijdvak, de ouverture van *l'Enlèvement du Sérail*, muzijk van Mozart.

De aanvang te HALF ZEVEN uren.

De plaatsen kunnen op den speeldag besproken worden van des morgens 10 tot des middags 1 ure.

ANNONCES.

4444. Madame la Veuve F. C. STEUP née STEUP, Maîtresse de Piano en cette résidence, où elle a formé plusieurs élèves distingués, peut disposer en ce moment de quelques heures, qu'elle désirerait consacrer a des leçons dans des familles respectables.

On peut s'adresser chez MM. Weygand et Beuster, Marchands de Musique à La Haye, où l'on pourra se procurer tous les renseignemens désirables.

La Clôture Définitive
du déballage de *F. Canongette*,

Hôtel la Ville de Paris, KORTE HOUTSTRAAT, en cette résidence,

Aura lieu sous très-peu de jours. - On trouve encore au magasin: PAPIERS PLUMES, CRAYONS, CIRES, *fournitures des bureaux* et LIVRES DE TOUS GENRES : *Français*, *Anglais*, *Italiens*, etc., etc., etc. Le tout AVEC RABAIS RÉELS sur le cours habituel. Il vient d'arriver :

Thiers, Révolution Française,

nouvelle et magnifique édition illustrée de 80 belles gravures et portraits, 2 vol. grand in 8°, au lieu de 32 francs, net *f* 10.75.

Histoire de Napoléon,

par Laurent de l'Ardèche, illustrée de 500 gravures, par Horace Vernet, 1 magnifique vol. grand in 8°, net *f* 9.50.

Histoire de Napoléon, par M. de Norvins,

illustré par Raffet et Horace Vernet, 340 gravures en grandes planches et dans le texte, 1 magnifique vol. grand in 8°.

Lamartine, Oeuvres Complètes

en un seul magnifique vol. grand in 8°, orné d'un superbe portrait sur acier, de belles gravures, cartes, etc., au lieu de 20 fr. net *f* 6.75.

Histoire des ducs de Bourgogne,

par M. de Barante, 2 magnifiques vol. grand in 8°., ornés de 35 belles gravures, au lieu 45 fr. net *f* 18.00.

Art d'apprendre à écrire,

1 vol. de 22 planches, avec la démonstration écrite 1841, net 75 c.

L'ART DE FAIRE LES ROBES, par Mad. Celnard, joli vol. 35 c.

Livres de Tous Genres,

d'éducation et d'Agrément pour la Jeunesse ; — de Médecine ; — Sciences ; — Romans ; — Nouveautés ; — Études des Langues ; — ouvrages illustrés, et *les dernières productions de :* VICTOR HUGO, A. DUMAS, G. SAND, CAMILLE BODIN, F. SOULIÉ, LUCHET, DE LAVERGNE, etc., tous cotés aux prix les plus modérés possibles.

4443.

LE PÉLERIN,

par M. LE VICOMTE D'ARLINCOURT,

3 vol. in-8°.

Cette nouvelle production du célèbre auteur du *Solitaire*, est en ce moment sous presse et paraîtra le 1er mars prochain. Jamais livre ne fut plus impatiemment attendu. Il intéresse la Hollande et l'Allemagne au plus haut degré, car ce sont principalement ces pays que décrit le vicomte d'Arlincourt Nul ne pouvait mieux en parler que lui, qui y ayant été accueilli et fêté par toutes les classes de la société, a pu y puiser les documens les plus précieux et y écrire les pages les plus intéressantes. Son ouvrage est une suite de drames, d'aventures, d'anecdotes, de chroniques et de tableaux qui piqueront vivement la curiosité publique, d'autant qu'on y verra figurer les noms contemporains les plus marquans et les plus illustres.

Chacun sait combien les *contrefaçons* (livres dont les auteurs n'ont pu revoir et corriger l'impression) sont funestes à la haute littérature. Nous croyons donc devoir, pour l'emporter sur elles, diminuer les prix du *Pélerin*, en Hollande et en Allemagne; et nous laisserons cet ouvrage au prix de 15 francs à tous ceux qui souscriront avant sa publication. Nous nous engageons, de plus, à envoyer le livre en Hollande et en Allemagne quinze jours avant sa publication à Paris. *Le Pélerin* étant un livre *de bibliothèque*, il importe aux personnes distinguées d'en avoir une édition correcte, élégante, et digne de l'Allemagne et de la Hollande auxquelles est consacrée cette production éminemment remarquable. On sait que l'auteur en a lu des fragmens dans plusieurs cours souveraines, et qu'ils y ont fait sensation.

Adresser les demandes chez M. DUMONT, Libraire-Éditeur, à Paris, Palais-Royal, 88.

4437

Cours des Fonds Publics.

BOURSE DE VIENNE DU 5 FÉVRIER.

Métalliques, 5 %	$107\,^{3}/_{4}$	Lots de 1834.	$694\,^{11}/_{16}$
Dito, 4 %	—	Actions de la Banque.	—
Dito 3 %	76		

BOURSE D'AMSTERDAM DU 12 FÉVRI[ER]

PAYS-BAS.	Int	Cours du 11 févr.	Cours du 12 Fluctuations de	à
Dette active	5	$100\,^{15}/_{16}$	de $100\,^{15}/_{16}$	à 101
d° d°	2½	$51\,^{15}/_{16}$	» $51\,^{15}/_{16}$	» 52
d° différée		—	» $^{15}/_{16}$	» —
Billets de chance		—	» 26	» 26
Syndicat	4½	—	» $92\,^{5}/_{16}$	» —
d°	3½	—	» —	» —
Société de Commerce	4½	$157\,^{3}/_{4}$	$157\,^{5}/_{8}$	157
d° nouvelle	4½	—	—	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	—	» $98\,^{3}/_{4}$	» 98
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 106	» —
d° d° 1828 & 1829.	5		» —	» —
Insc. au G. L.	6		» —	» —
Certific. au d°.	6	—	» —	» —
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822.	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/33.	5	—	» —	» —
Emprunt de 1840.	4	—	» $89\,^{5}/_{8}$	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix	*f*	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive.	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	$22\,^{1}/_{4}$	» $22\,^{7}/_{16}$	» 22
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —
d° métalliques.	5	—	» $106\,^{3}/_{4}$	» 107
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples.	5	—	» —	» —
d° à Londres.	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres.	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835	*f*	—	» 150	» —
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» —	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	»
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉROU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —

BOURSE DE PARIS DU 11 FÉVRIER.

FRANCE.	Int	Cours du 10 févr.	Cours du 11 Fluctuations de	à
Cinq pour cent.		119 10	de 119 10	à 119
Trois pour cent.		80 00	» 80 20	» —
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin.		$25\,^{1}/_{4}$	» 25	» 15
Anc. différée s. int.		—	» —	» —
Nouv. diff. d.		—	» —	» —
Passive.		$5\,^{1}/_{2}$	» $5\,^{1}/_{2}$	» 5
NAPLES.				
Certificats Falconet.		106 95	» 106 95	» —
PAYS-BAS.				
$2\,^{1}/_{2}$ pour cent		—	» $52\,^{3}/_{4}$	» —
BELGIQUE.				
Dette active	5	—	» $104\,^{1}/_{4}$	» —
Dito,	3	72 70	» —	» —
Banque belge.		—	» 805 00	» —
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque.		—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841.	5	—	» —	» -
État de New-York, j. octobre 1840.	5	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841.	6	—	» —	» —

Du 12 février.

France. — Inscr. au G. L. 5 %, 119,10. 119,10.
Id. id. 3 %, 80,05. 80,05.

Espagne. — Emprunt Ardouin, 5 %, $25\,^{1}/_{2}$; $25\,^{5}/_{8}$.
Dette diff. 1830, —
Dette diff. 1835, —
Dette passive, $5\,^{5}/_{8}$.

Naples. — Certificats Falconet, 5 %, 106,75.

Pays-Bas. — Dette active, $2\,^{1}/_{2}$ %

Belgique. — Dette active, 5 %, $104\,^{7}/_{8}$
Dito, 3 %, —
Banque belge, 805,00. 810,00. 810,00.

BOURSE D'ANVERS DU 12 FÉVRIER.

	Int.	
Métalliques.	5	$110\,^{3}/_{8}$
Naples	5	—
Ardouin.	5	$22\,^{3}/_{4}$
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive.	5	$5\,^{3}/_{4}$
Lots de Hesse		$26\,^{1}/_{2}$

Cours après la Bourse ($2\,^{3}/_{4}$ heures):

Ardouin $22\,^{3}/_{4}$.

BOURSE DE LONDRES DU 11 FÉVR[IER]

Cons. 3 %.	$89\,^{1}/_{8}$ P.
Holl. dette act. $2\,^{1}/_{2}$ %	$51\,^{3}/_{8}$, $^{1}/_{2}$
Dito dito 5 %	$101\,^{3}/_{4}$, $^{5}/_{8}$
Dito Emprunt 1837, 5 %	—
Espagne.	$24\,^{3}/_{4}$; $^{7}/_{8}$
Portug. (nouv.)	$32\,^{3}/_{8}$
Russes	—

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur [...] CORRESPONDANCE, à Paris, rue des Filles-St.-Thomas (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.